

APERÇU

Le Fonds de la musique du Canada soutient les activités des **artistes et des entrepreneurs de la musique du Canada**. Il vise à accroître la **création de musique canadienne variée et l'accès à celle-ci pour les auditoires du monde entier** en renforçant la compétitivité de l'industrie sur les marchés **national et international**.

VOLETS DE FINANCEMENT

Volet entrepreneurs de la musique (VEM)



Administré à l'interne par le ministère du Patrimoine canadien (PCH).



Il appuie les :

- entreprises canadiennes d'enregistrement sonore;
- entreprises canadiennes d'édition musicale;
- associations nationales de la musique.



Il permet de s'assurer que les **entrepreneurs canadiens bien établis du secteur de la musique bâtissent une industrie solide et compétitive** en mesure de contribuer à l'expérience musicale canadienne.

Initiatives collectives (IC)



Administré par **FACTOR** et **Musicaction**.



Aide les **artistes** canadiens de la musique et les **entreprises musicales indépendantes** à **accroître leur visibilité** sur les marchés national et international.

Nouvelles œuvres musicales (NOM)



Volet administré par des tiers : **La Fondation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)** et **Musicaction**.



Il appuie :

- la production d'**enregistrements sonores** et de **vidéoclips** par des artistes nouveaux et émergents;
- les **activités de commercialisation**, y compris les tournées nationales et internationales et les prestations visant à se faire connaître.



Il permet d'assurer la **création et la promotion d'œuvres musicales canadiennes diversifiées**.

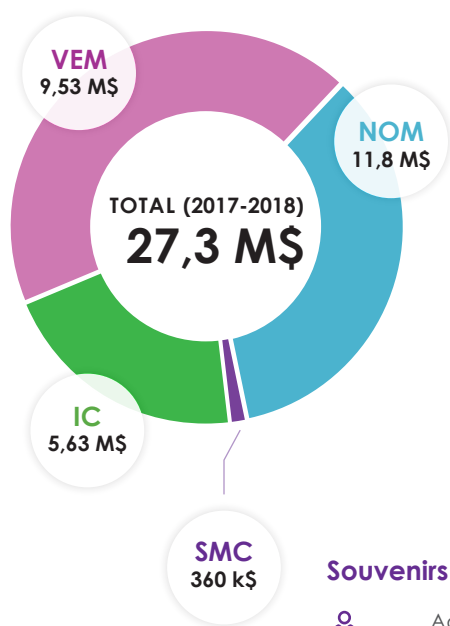
Souvenirs de la musique canadienne (SMC)



Administré par **Bibliothèque et Archives Canada**.

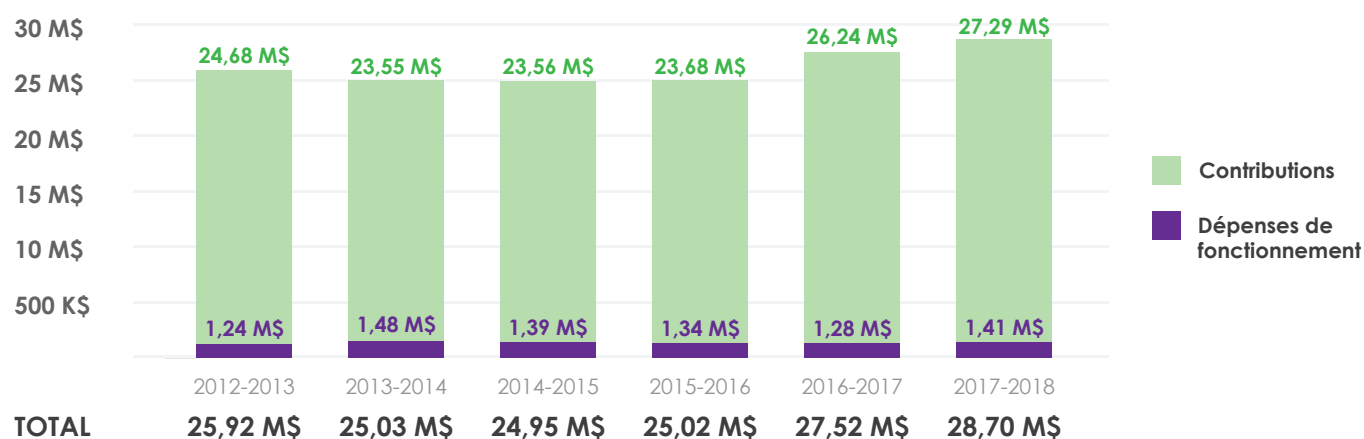


Finance l'acquisition, le catalogage et la préservation des enregistrements sonores canadiens, ainsi que **la conservation et la restauration** du patrimoine musical canadien et **l'accès** à celui-ci.



RESSOURCES

Ressources du programme entre 2012-2013 et 2017-2018



EFFICIENCE

Les coûts de fonctionnement du Fonds de la musique du Canada sont demeurés **stables** pendant la période visée par l'évaluation.







5,2%

Moyenne du montant total des fonds du programme consacrés aux coûts de fonctionnement (salaires, fonctionnement et entretien)

Sommaire de l'évaluation du Fonds de la musique du Canada

(2012-2013 à 2017-2018)

ATTEINTE DES RÉSULTATS ATTENDUS

	Résultats attendus du programme	Réalisations du programme
Résultats immédiats	1 Les projets collectifs offrent aux entrepreneurs et aux artistes canadiens de l'industrie de la musique l'occasion d'acquérir des compétences et des connaissances et de favoriser l'innovation.	 Augmentation du nombre de conférences, de galas de remise de prix et d'événements financés.
	2 Les entrepreneurs appuyés investissent dans le développement de la carrière des artistes canadiens.	 23,3% Augmentation du nombre moyen d'artistes canadiens représentés par les bénéficiaires du VEM.
	3 Une gamme de musique canadienne est produite ou éditée par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada.	498 Nombre moyen d'albums produits et diffusés chaque année par les bénéficiaires du programme.
	4 Des initiatives de développement et des représentations sur les marchés national, international et numérique sont organisées.	 46,4%  123% Augmentation du nombre de projets de NOM financés. Augmentation des projets de commercialisation internationale du volet IC.
	5 Les œuvres musicales canadiennes existantes sont acquises et préservées.	 Les objectifs d'acquisition et de numérisation d'œuvres musicales canadiennes ont été dépassés.
Résultat intermédiaire	La musique canadienne, appuyée par le Fonds de la musique du Canada, est accessible au Canada et à l'étranger.	8% L'objectif national pour la part de marché des albums des bénéficiaires est atteint au cours de la période visée par l'évaluation. 6% L'objectif national pour la part de marché de la diffusion en continu des chansons des bénéficiaires est en bonne voie d'être atteint d'ici 2022.
Résultat ultime	Une vaste gamme de musique canadienne est consommée au pays et à l'étranger.	 3 Le Canada est le troisième plus grand exportateur de musique.

LA NÉCESSITÉ D'UNE MODERNISATION

L'industrie de la musique a connu d'importants changements et défis :

► **Popularité croissante des services en ligne de diffusion en continu :**



du total des revenus tirés des enregistrements sonores en 2017 au Canada était constitué des revenus générés par la diffusion en continu.



Les revenus sont de plus en plus concentrés entre les mains des grands joueurs et les artistes obtiennent la plus petite part du gâteau.

► Les **frontières** entre la création, la production, la promotion, la distribution et la consommation des enregistrements sonores sont **floues**.

► Il existe de nouveaux moyens novateurs de **mettre les créateurs en contact avec les consommateurs**.

En raison de ces défis, **la nécessité de moderniser le Fonds de la musique du Canada** a été largement reconnue. Le programme **a récemment obtenu l'autorisation d'apporter des changements importants**, par exemple :

► Simplification de la structure ► Administration confiée exclusivement à FACTOR et à Musicaction

► Réduction du nombre de volets (de 4 à 2)

Nouveaux volets :

1. Initiatives collectives
2. Initiatives individuelles

► Réduction du nombre de résultats immédiats (de 5 à 3)

Nouveaux résultats immédiats :

1. Les artistes et les entrepreneurs de la musique canadiens ont des possibilités de perfectionner leurs compétences et connaissances ainsi que d'expérimenter et d'innover.
2. Les entrepreneurs appuyés investissent dans le développement de la carrière des artistes canadiens.
3. Les artistes canadiens performant dans le cadre d'activités collectives de promotion et de performances au pays et à l'étranger.

► Ces changements apportés au Fonds de la musique du Canada devraient :



- améliorer l'efficacité et la flexibilité;
- favoriser la diversification et l'élargissement de la clientèle; remédier;
- aux incohérences internes et réduire l'impression de mesures disparates.

CONCLUSIONS

La Direction des services d'évaluation suggère qu'une évaluation subséquente des 18 à 24 premiers mois suivant la modernisation du programme soit réalisée afin d'examiner les améliorations apportées à la mesure du rendement grâce à la nouvelle flexibilité offerte au niveau de la prestation du programme. De plus, l'évaluation mesurera la façon dont le programme a résolu les incohérences internes associées aux multiples composantes du programme et réduit l'effet associé aux mesures disparates.

1

La modernisation approuvée du Fonds de la musique du Canada devrait permettre d'améliorer de nombreux aspects du programme qui ont été largement reconnus comme désuets.

2

Étant donné la modernisation entreprise récemment, aucune recommandation n'a été formulée.



Patrimoine canadien

Canadian Heritage

This publication is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019. Cat. : CH7-62/2-2019F-PDF. ISBN: 978-0-660-32286-5

Canada